



**TUNISIE
LEASING & FACTORING**

Société Anonyme au capital de 54 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray - 1082 – Tunis Mahrajène
Identifiant unique : 0031440S

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25 août 2020

**Note d'opération
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de
l'emprunt obligataire subordonné**

« TLF 2020-Subordonné »

**de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Epargne**

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,25% et/ou TMM+3,00%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 26 octobre 2020

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Visa n° 20/1045 du 04 NOV. 2020 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Hassen MAALLOUL
Responsable Contrôle de Gestion
Tél : 70 132 000 Fax : 71 230 555
Email: hassen.maaloul@tlf.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Tunisie Valeurs
LA MAISON DE L'ÉPARGNANT

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020 » enregistré auprès du CMF en date du 19/10/2020 sous le n° 20/005 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2021.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2021.



Novembre 2020

SOMMAIRE

Flash - Emprunt Obligataire Subordonné « TLF 2020-Subordonné »	1
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	5
1.1. Responsables de la note d'opération	5
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	5
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	5
1.4. Responsable de l'information	6
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	7
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêt	9
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	12
2.2.9. Paiement	12
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	13
2.2.12. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang	13
2.2.13. Garantie	13
2.2.14. Mode de placement	14
2.2.15. Notation de la société	14
2.2.16. Notation de l'emprunt	14
2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées	18
2.2.18. Fiscalité des titres	18
2.3. Renseignements généraux	18
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	18
2.3.2. Marché des titres	18
2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING	19
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	19
2.4. Facteurs de risques liés aux obligations subordonnées	19
2.4.1. Nature du titre	19
2.4.2. Qualité de crédit de l'émetteur	19
2.4.3. Le marché secondaire	19
2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	19
2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « Emprunt TLF 2020-1 »	20
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la société	21
3.1. Description de l'activité Leasing au 30/09/2020	21
3.1.1. Situation de Tunisie Leasing et Factoring par rapport au secteur du leasing au 30/09/2020	21
3.1.2. Évolution des approbations	21
3.1.3. Évolution des Mises en Force	22
3.1.4. Évolution des encours financiers	23
3.1.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle	23
3.2. Evolution de l'activité Factoring au 30/09/2020	23
3.2.1. Évolution des commissions relatives à l'activité Factoring	23
3.2.2. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring	24
3.3. Indicateurs d'activité de la société au 30/09/2020	25
Bulletin de souscription	27

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« TLF 2020-Subordonné »

L'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » est émis pour un montant de 15 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Il se présente comme suit : 10,25% et/ou TMM+3,00% brut l'an pour une durée de 5 ans.

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

- **Dénomination de l'emprunt subordonné :** « **TLF 2020-Subordonné** ».
- **Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 20 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées. Le nombre d'obligations sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- **Forme des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt fixés comme suit: 10,25% et/ou TMM+3,00% brut l'an ;
- **Durée totale :** 5 ans
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans.
- **Duration (taux fixe) :** 2,653 années.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées

interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 octobre 2020 sous le numéro 20-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Marge actuarielle (taux variable) :** 3,00% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 10,25% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **19/11/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **29 janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations subordonnées :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de la société :** En date du 25 août 2020, la note attribuée par Fitch Ratings à la société Tunisie Leasing et Factoring est BBB à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme.
- **Notation de l'emprunt :** En date du 26 octobre 2020, la note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » est BB+ (tun).
- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing :** TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires subordonnées :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (**tel que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 13**).

- Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ahmed ABDELKEFI




TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord de Tunis, 1083 Tunis, République
Tél: 70 132 000 / 31 332 000 Fax: 71 232 020
000

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL



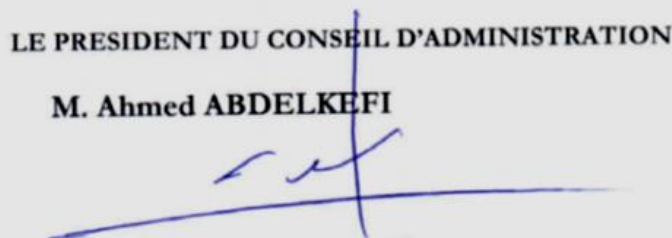

TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord de Tunis, 1083 Tunis, République
Tél: 70 132 000 / 31 332 000 Fax: 71 232 020
000

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

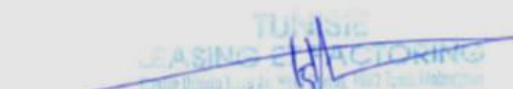
M. Ahmed ABDELKEFI




TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord de Tunis, 1083 Tunis, République
Tél: 70 132 000 / 31 332 000 Fax: 71 232 020
000

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL




TUNISIE
LEASING ET FACTORING
Centre Urbain Nord de Tunis, 1083 Tunis, République
Tél: 70 132 000 / 31 332 000 Fax: 71 232 020
000

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
M. Walid SAIBI





الجمعية العامة
1991
مجلس السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

1.4 Responsable de l'information :

M. Hassen MAALOUL
Responsable Contrôle de Gestion

La notice légale est publiée au JORT N° 82 du 10/11/2020

 **Conseil du Marché Financier**
N° 2017 1045 du 04 NOV. 2020
Visé n°
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Safah ESSAYE!



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TLF 2019-Subordonné** » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,20% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans.

A cet effet, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt « **TLF 2019-Subordonné** » a été reportée pour l'année 2020, le Conseil d'Administration du **19/12/2019** a décidé de renommer ledit emprunt obligataire « **TLF 2020-Subordonné** » et de l'émettre dans les conditions d'émission qui ont été fixées par le Conseil d'Administration du **29/03/2019**.

La Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 10,25% brut l'an et/ou TMM+3,00% sur 5 ans.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant de l'emprunt** : L'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Produit brut et net de l'emprunt subordonné** : le produit brut du présent emprunt est de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement ⁽¹⁾ s'élèveraient à 0,8% du montant soit 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 11 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ⁽¹⁾ seraient de 12 500 DT HT ⁽²⁾ et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 18 385 DT ⁽³⁾, soit un total de frais approximatifs de 161 885 DT et un produit net de l'emprunt de 14 838 115 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut ⁽¹⁾	15 000 000	100
Frais généraux ⁽¹⁾	161 885	1,079
Produit net	14 838 115	98,921

⁽¹⁾ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 20 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au quatrième trimestre 2020.

⁽³⁾ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/2 à taux fixe et 1/2 à taux variable.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/11/2020** et clôturées au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/02/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/11/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.1.5 - But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres :

- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :***

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 13).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : « **TLF 2020-Subordonné** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 13).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

2.2.2 - Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4- Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées « **TLF 2020-Subordonné** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **29 janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **29/01/2026**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 15 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 4 612 500 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,00%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 563 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,140% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de novembre 2019 au mois d'octobre 2020, à titre indicatif).

2.2.7 - Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026**.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 3,00% (soit la moyenne du TMM+3,00%).

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de novembre 2019 au mois d'octobre 2020) soit 7,140% majorée d'une marge de 3,00%, soit 10,140%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

- **Nombre d'obligations subordonnées:** 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées.
- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée:** 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 29/01/2021
- **Date du premier remboursement de capital :** 29/01/2022
- **Date du premier paiement des intérêts :** 29/01/2022
- **Date de dernière échéance :** 29/01/2026
- **Taux d'intérêt :** Taux fixe de 10,25% brut l'an et/ou Variable (TMM +3,00%) : 10,140%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de novembre 2019 au mois d'octobre 2020 majorée de 3,00% (à titre indicatif).
- **Amortissement :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

en (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	4,89	4,25	4,26	5,53	7,24	7,81
Février	4,8	4,22	4,29	5,61	7,28	7,84
Mars	4,82	4,2	4,29	6,04	7,9	7,35
Avril	4,8	4,24	4,41	6,5	7,86	6,8
Mai	4,77	4,25	4,83	6,39	7,83	6,8
Juin	4,8	4,21	4,94	6,72	7,83	6,8
Juillet	4,78	4,32	5,15	7,25	7,83	6,82
Août	4,75	4,2	5,19	7,25	7,83	6,79
Septembre	4,77	4,26	5,22	7,29	7,82	6,76
Octobre	4,75	4,33	5,23	7,27	7,81	6,30
Novembre	4,3	4,23	5,23	7,25	7,8	
Décembre	4,28	4,26	5,23	7,24	7,81	

Source : BCT

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 15 000 000 dinars

Durée de 5 ans :

- Amortissement de l'emprunt à taux fixe :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (10,25%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2021	15 000 000				
2022		3 000 000	12 000 000	1 537 500	4 537 500
2023		3 000 000	9 000 000	1 230 000	4 230 000
2024		3 000 000	6 000 000	922 500	3 922 500
2025		3 000 000	3 000 000	615 000	3 615 000
2026		3 000 000	-	307 500	3 307 500
Totaux		15 000 000		4 612 500	19 612 500

- Amortissement par obligation à taux fixe :

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (10,25%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2021	100,00				
2022		20,00	80,00	10,250	30,250
2023		20,00	60,00	8,200	28,200
2024		20,00	40,00	6,150	26,150
2025		20,00	20,00	4,100	24,100
2026		20,00	-	2,050	22,050
Totaux		100		30,750	130,750

- Amortissement de l'emprunt à taux variable :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux variable de TMM +3,00% (10,140% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2021	15 000 000				
2022		3 000 000	12 000 000	1 521 000	4 521 000
2023		3 000 000	9 000 000	1 216 800	4 216 800
2024		3 000 000	6 000 000	912 600	3 912 600
2025		3 000 000	3 000 000	608 400	3 608 400
2026		3 000 000	-	304 200	3 304 200
Totaux		15 000 000		4 563 000	19 563 000

- Amortissement par obligation à taux variable :

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +3,00% (10,140% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2021	100				
2022		20	80	10,140	30,140
2023		20	60	8,112	28,112
2024		20	40	6,084	26,084
2025		20	20	4,056	24,056
2026		20	-	2,028	22,028
Totaux		100		30,420	130,420

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 millions de dinars.

Tunisie Leasing et Factoring s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 15 millions de dinars.

2.2.8 - Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9 – Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 10,25% l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,140% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,140%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 - *Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné :*

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,653 années**.

2.2.12 *Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :*

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 octobre 2020 sous le numéro 20/005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 - *Garantie :*

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

2.2.14 - Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées p 19).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.2.15 - Notation de la société :

En date du **25 août 2020**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F3 (tun).

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F3** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.16 - Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **26 octobre 2020**.

La note **BB** correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

FitchRatings

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 26 Octobre 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Tunisie Leasing et Factoring
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «TLF 2020-subordonné»
Montant	:	15 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal	:	10.25% et/ou TMM+3,00%
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	Annuel constant de la première à la dernière année
Note de l'émission subordonnée	:	BB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et

Fitch Ratings

méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

2.2.17- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18 - Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

2.3.2 - Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TLF 2020-Subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 - Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance » page 13**)

2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse,

la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire Tunisie Leasing 2020-1 :

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	5	84 820	8 482 000	28,27%
FCP	5	13 600	1 360 000	4,53%
PERSONNES MORALES	2	100 000	10 000 000	33,33%
PERSONNES PHYSIQUES	3	1 580	158 000	0,53%
ASSURANCES	4	100 000	10 000 000	33,33%
Total	19	300 000	30 000 000	100,00%

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la société

3.1. Description de l'activité Leasing au 30/09/2020

3.1.1. Situation de Tunisie Leasing et Factoring par rapport au secteur du leasing au 30/09/2020

La part de marché de Tunisie Leasing et Factoring en termes d'approbations et de mises en force se sont dépréciées passant respectivement de 22,40% et 22,44% au 30 septembre 2019 à 21,79% et 21,61% au 30 septembre 2020.

La part de marché des encours est restée quasiment stable à 22,6% au 30 septembre 2020 par rapport à la même période de 2019.

En Millions de Dinars

	Ensemble du secteur*			Tunisie Leasing et Factoring			Part de marché de TL		
	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019	30/09/2020**	30/09/2019	31/12/2019	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Approbations	1 183	1 411	1 925	258	316	438	21,79%	22,40%	22,75%
Mises en force	948	1 138	1 567	205	255	361	21,61%	22,44%	23,04%
Encours	3 628	3 844	3 794	820	868	858	22,60%	22,58%	22,61%

*Source : CIL

** Chiffres non audités.

3.1.2. Évolution des approbations

Le montant des approbations au 30/09/2020 est passé à 257 811 milliers de dinars contre 316 025 milliers de dinars au 30/09/2019, soit une baisse de 18,42%. La répartition des approbations par type de matériel est la suivante :

	30/09/2020 **		30/09/2019*		31/12/2019*		Variation T3 2019-T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	255 846	99,24%	312 489	98,88%	433 282	98,95%	-18,13%
IMMOBILIERS	1 965	0,76%	3 536	1,12%	4 599	1,05%	-44,43%
TOTAL	257 811	100%	316 025	100%	437 882	100%	-18,42%

*Chiffres définitifs et audités.

** Chiffres non audités.

La répartition sectorielle des approbations est la suivante :

En milliers de Dinars

	30/09/2020**		30/09/2019*		31/12/2019		Variation T3 2019-T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	19 576	7,59%	25 530	8,08%	32 778	7,49%	-23,32%
Industrie	48 314	18,74%	57 806	18,29%	80 943	18,49%	-16,42%
Tourisme	29 475	11,43%	52 084	16,48%	68 732	15,70%	-43,41%
Commerce et Services	138 887	53,87%	151 376	47,90%	210 137	47,99%	-8,25%
Bâtiments et Travaux Publics	21 560	8,36%	29 229	9,25%	45 291	10,34%	-26,24%
TOTAL	257 811	100%	316 025	100%	437 882	100%	-18,42%

*Chiffres définitifs et audités.

** Chiffres non audités.

3.1.3. Évolution des Mises en Force

La société a enregistré une baisse des mises en force qui sont passées à 204 793 milliers de dinars au 30/09/2020 contre 255 349 milliers de dinars au 30/09/2019, soit une régression de 19,80% sur la période. La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

En milliers de Dinars							
	30/09/2020**		30/09/2019*		31/12/2019		Variation T3 2019-T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS	203 219	99,23%	245 974	96,33%	349 940	97,07%	-17,38%
IMMOBILIERS	1 574	0,77%	9 374	3,67%	10 563	2,93%	-83,21%
TOTAL	204 793	100%	255 349	100%	360 503	100%	-19,80%

*Chiffres définitifs et audités.

** Chiffres non audités.

La répartition des mises en force, par secteur, se présente comme suit :

En milliers de Dinars							
	30/09/2020**		30/09/2019*		31/12/2019		Variation T3 2019-T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Agriculture	17 442	8,52%	18 752	7,34%	25 807	7,16%	-6,98%
Industrie	36 464	17,81%	49 486	19,38%	67 601	18,75%	-26,32%
Tourisme	24 711	12,07%	43 471	17,02%	59 270	16,44%	-43,16%
Commerce et Services	105 029	51,29%	121 389	47,54%	176 334	48,91%	-13,48%
Bâtiments et Travaux Publics	21 148	10,33%	22 250	8,71%	31 490	8,74%	-4,95%
Total	204 793	100%	255 349	100%	360 503	100%	-19,80%

*Chiffres définitifs et audités.

** Chiffres non audités.

3.1.4. Évolution des encours financiers

La société a enregistré une baisse de ses encours financiers qui sont passés à 819 663 milliers de dinars au 30/09/2020 contre 867 949 milliers de dinars au 30/09/2019, soit une baisse de 5,56% sur la période.

La répartition par type de matériel de ces encours est la suivante :

							En milliers de Dinars
	30/09/2020**		30/09/2019*		31/12/2019		Variation T3 2019- T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
MOBILIERS							
Matériel de transport lourd	91 541	11,17%	98 675	11,37%	94 703	11,04%	-7,23%
Matériel de transport léger	436 594	53,27%	444 138	51,17%	445 675	51,95%	-1,70%
Matériel de BTP	84 927	10,36%	95 404	10,99%	90 477	10,55%	-10,98%
Équipement informatique	3 756	0,46%	5 225	0,60%	4 990	0,58%	-28,11%
Équipement industriel	67 860	8,28%	79 649	9,18%	75 983	8,86%	-14,80%
Autres	70 384	8,59%	68 923	7,94%	73 452	8,56%	2,12%
S/TOTAL	755 063	92,12%	792 014	91,25%	785 279	91,54%	-4,67%
IMMOBILIERS							
Immeubles industriels ou commerciaux	37 410	4,56%	45 393	5,23%	43 439	5,06%	-17,59%
Immeubles de bureaux	27 190	3,32%	30 542	3,52%	29 125	3,40%	-10,98%
S/TOTAL	64 600	7,88%	75 935	8,75%	72 564	8,46%	-14,93%
TOTAL	819 663	100%	867 949	100%	857 843	100%	-5,56%

*Chiffres définitifs et audités.

** Chiffres non audités.

3.1.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont régressé de 5,11% passant de 877 633 milliers de dinars au 30/09/2019 à 832 814 milliers de dinars au 30/09/2020.

En Dinars

	30/09/2020**	30/09/2019*	31/12/2019*
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	786 488 080	839 564 758	850 589 183
Créances classées (1)	129 381 772	104 307 993	81 773 432
Classe 2	27 286 064	34 406 399	19 386 284
Classe 3	37 136 780	15 314 636	10 118 479
Classe 4	64 958 928	54 586 958	52 268 669
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	915 869 852	943 872 751	932 362 615
Total brut des créances (Bilan) (3)	889 820 485	921 503 623	908 737 943
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	71 455 483	54 307 735	48 776 066
-Provisions affectées	59 359 488	46 566 865	42 014 430
-Produits réservés	12 095 995	7 740 870	6 761 636
Provisions et Agios réservés sur créances courantes(5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	11 600 377	11 931 887	9 928 549
Engagements nets (2)-(4)-(5)-(6)	832 813 992	877 633 129	873 658 000
Ratio des créances classées (1)/(2)	14,13%	11,05%	8,77%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	55,23%	52,06%	59,65%

* Chiffres audités

** Chiffres non audités

3.2. Evolution de l'activité Factoring au 30/09/2020

3.2.1. Évolution des commissions relatives à l'activité Factoring

En milliers de Dinars

	30/09/2020		30/09/2019		31/12/2019		Variation T3 2019- T3 2020
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Acheteurs factorés	125 479		138 064		145 420		-9,12%
Commissions de factoring (*)	3 187	24,90%	3 851	26,87%	5 654	28,53%	-17,23%
Commissions de financement	9 314	72,77%	10 249	71,52%	13 857	69,92%	-9,12%
Autres commissions de factoring	298	2,33%	231	1,61%	306	1,54%	29,44%
Total des produits de factoring	12 800	100,00%	14 330	100,00%	19 817	100,00%	-10,68%

*Nettes des commissions encourues.

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 30/09/2020 s'élève 125 479 milliers de dinars contre 138 064 milliers de dinars au 30/09/2019 enregistrant ainsi une baisse de 9,12% en glissement annuel.

On constate également :

- Une baisse de 17,23% des commissions de factoring qui passent de 3 851 milliers de dinars au 30/09/2019 à 3 187 milliers de dinars au 30/09/2020 ;
- Une baisse de 9,12% des commissions de financement passant de 10 249 milliers de dinars au 30/09/2019 à 9 314 milliers de dinars au 30/09/2020.

Source : TLF Pôle Factoring

3.2.2. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont baissé de 10,06% passant de 112 472 milliers de dinars au 30/09/2019 à 101 158 milliers de dinars au 30/09/2020.

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	100 862 725	112 471 550	118 395 812
Créances classées (1)	5 647 128	6 032 281	4 522 804
Classe 2	302 424	0	0
Classe 3	25 595	0	0
Classe 4	5 319 109	6 032 281	4 522 804
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	106 509 853	118 503 831	122 918 616
Total brut des créances (Bilan) (3)	87 277 800	105 260 461	108 122 559
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	5 352 190	6 032 281	4 522 804
- Provisions affectées	5 352 190	6 032 281	4 522 804
- Produits réservés	0	0	0
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	0	0	0
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	101 157 663	112 471 550	118 395 812
Ratio des créances classées (1) / (2)	5,30%	5,09%	3,68%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4) / (1)	94,78%	100,00%	100,00%

3.3. Indicateurs d'activité de la société au 30/09/2020

INDICATEURS	Troisième Trimestre			Cumul			Année 2019 (*)
	30/09/2020 (**)	30/09/2019 (*)	Variation	30/09/2020 (**)	30/09/2019 (*)	Variation	
Approbations Mobilier	128 172	98 197	30,52%	255 846	312 489	-18,13%	433 282
Agriculture	9 848	10 832	-9,08%	19 576	25 530	-23,32%	32 778
Industrie	24 906	17 466	42,60%	48 206	57 289	-15,86%	80 009
Bâtiments & Travaux publics	10 921	9 415	16,00%	21 415	29 229	-26,74%	45 291
Tourisme (2)	12 644	12 330	2,55%	28 740	51 721	-44,43%	68 369
Services & Commerce	69 851	48 155	45,06%	137 910	148 719	-7,27%	206 834
Approbations Immobilier	259	1 388	-81,38%	1 965	3 536	-44,43%	4 599
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	109	0		109	517	-79,00%	934
Bâtiments & Travaux publics	0	0		145	0		0
Tourisme (2)	0	363	-100,00%	735	363	102,78%	363
Services & Commerce	150	1 026	-85,38%	976	2 657	-63,25%	3 303
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	128 430	99 586	28,96%	257 811	316 025	-18,42%	437 882
Mises en force Mobilier	99 919	79 770	25,26%	203 219	245 974	-17,38%	349 940
Agriculture	7 997	7 123	12,28%	17 442	18 752	-6,98%	25 807
Industrie	16 713	13 934	19,95%	36 464	45 205	-19,34%	62 902
Bâtiments & Travaux publics	10 003	7 359	35,94%	21 003	22 250	-5,61%	31 490
Tourisme (2)	13 686	11 940	14,63%	24 108	43 108	-44,08%	58 908
Services & Commerce	51 519	39 415	30,71%	104 203	116 660	-10,68%	170 832
Mises en force Immobilier	592	4 765	-87,57%	1 574	9 374	-83,21%	10 563
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	0	2 666	-100,00%	0	4 282	-100,00%	4 699
Bâtiments & Travaux publics	145	0	0,00%	145	0	0,00%	0
Tourisme (2)	0	363	0,00%	603	363	0,00%	363
Services & Commerce	447	1 737	-74,25%	826	4 730	-82,53%	5 502
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	100 511	84 536	18,90%	204 793	255 349	-19,80%	360 503
Encours Financiers du Leasing				819 663	867 949	-5,56%	857 843
Encours Financiers du Factoring				87 278	105 260	-17,08%	108 123
Total des Engagements Courants Leasing (a)				786 488	839 565	-6,32%	850 589
Total des Engagements Courants Factoring (e)				100 863	112 472	-10,32%	118 396
Total des Engagements Classés Leasing (b)				129 382	104 308	24,04%	81 773
Total des Engagements Classés Factoring (f)				5 647	6 032	-6,38%	4 523
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)				915 870	943 873	-2,97%	932 363
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)				106 510	118 504	-10,12%	122 919
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)				14,13%	11,05%		8,77%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)				5,30%	5,09%		3,68%
Ressources d'Emprunts				679 197	751 249	-9,59%	747 484
Capitaux Propres (***)				170 324	165 446	2,95%	165 446
Revenus Bruts de Leasing (1)	106 948	119 611	-10,59%	300 241	355 570	-15,56%	480 440
Revenus du Leasing et du Factoring	30 452	27 219	11,88%	82 454	81 781	0,82%	113 200
Produit Net	15 847	9 406	68,48%	58 419	32 970	77,19%	48 245
Total des Charges d'Exploitation	6 045	5 716	5,75%	19 145	17 992	6,41%	24 333
Trésorerie Nette				4 960	2 722		5 980

(*) Chiffres Définitifs Audités & Actualisés

(**) Chiffres non Audités

(***) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O

Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Faits Saillants du Troisième Trimestre 2020

Régression des mises en force de 19,8% par rapport à une baisse de 39,5% au 30 juin 2020.

Le Produit Net incluant des revenus sur nos participations et le produit de la cession de la participation de la société dans Tunisie Valeurs est en augmentation de 77,2%.

Suite à la crise sanitaire Covid-19, TLF a continué à accompagner ses clients impactés par la crise en procédant au report de leurs échéances jusqu'au mois de septembre 2020 et en leur accordant les financements en leasing et factoring nécessaires à la poursuite de leurs activités.

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au Capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune

Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

Identifiant unique : 0031440S

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme

par FITCH RATINGS en date du 25 août 2020

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « TLF 2020-Subordonné »

D'un montant de 15 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,25% et/ou TMM+3,00%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission a reçu la note BB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 26 octobre 2020

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019

Délégation du Conseil d'Administration du 19 décembre 2019

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 22 octobre 2020

N° 20 / 1045 du 04 NOV. 2020

Notice légale publiée au JORT N° 82 du 10/11/2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivré le : / /
Profession/activité :
Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Nom&Prénom¹ :
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivré le : / /

Personne Morale :

Raison sociale :
Identifiant unique n° :

Profession/activité :

Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt fixe de 10,25%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 5 ans.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/01/2021 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 29 janvier de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29/01/2021 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt fixe de 10,25%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche⁴

A le

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au Capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune
Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène
 Identifiant unique : 0031440S

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée **BBB (tun)** à long terme avec perspective stable et **F3 (tun)** à court terme par **FITCH RATINGS** en date du 25 août 2020

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « TLF 2020-Subordonné »

D'un montant de 15 000 000 de dinars, divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,25% et/ou TMM+3,00%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission a reçu la note **BB+ (tun)** par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 26 octobre 2020

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019
 Délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2019
 Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 22 octobre 2020

Visa **0031440S** du **04 NOV. 2020**

Notice légale publiée au JORT N° 82 du 10/11/2020

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr

Nom&Prénom¹ :
 Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
 N° Délivré le : / /

Personne Morale :

Raison sociale :
 Identifiant unique n° :

Profession/activité :

Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt fixe de 10,25%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 5 ans.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit 29/01/2021 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 29 janvier de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 29/01/2021 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur : Agence :

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt fixe de 10,25%; durée 5 ans ;
- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TLF 2020-Subordonné » au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
 Le second servant de souche⁴
 A le
 Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

